

Paris, le 7 octobre 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2022 : 0,6 Md€ supplémentaires consacrés aux politiques du handicap

Le PLFSS 2022 marque une nouvelle étape structurante du financement de l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées.

Avec une progression inédite de 4,7 % de l'objectif global de dépenses finançant les politiques du handicap, près de 600 M€ supplémentaires sont consacrés d'une part à la création de nouvelles solutions pour nos concitoyens et d'autre part à revaloriser les salaires des professionnels qui les accompagnent.

Le gouvernement a tenu ses engagements envers le secteur médico-social, avec 74 000 soignants du handicap qui vont bénéficier d'une augmentation de 183€ net par mois d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour un coût de 387 M€, marquant la reconnaissance de l'implication constante des professionnels du secteur au service des personnes qu'ils accompagnent, avec dévouement et professionnalisme.

Les avancées concrètes de la 5<sup>ème</sup> branche doivent permettre de répondre aux enjeux de reconnaissance et de valorisation de cette filière en réinterrogeant les conditions salariales, mais aussi la sécurisation et la fluidité des parcours, la formation tout au long de la vie professionnelle et la qualité de vie au travail.

Pour Sophie CLUZEL: « L'ambition portée par la cinquième branche reste intacte et nous nous donnons plus que jamais les moyens de l'accomplir avec ce budget 2022 pour construire une société qui assure le plein accès à l'autonomie. »

Le PLFSS 2022 prévoit également près de 150 M€ de mesures nouvelles. L'objectif est d'accompagner l'évolution de l'offre des établissements vers une orientation plus prononcée vers les services, en conformité avec les recommandations de l'ONU.

Par ailleurs, 67 M€ sont dédiés au financement des solutions très accompagnées en réponse aux besoins identifiés sur le territoire. L'essentiel de l'effort se concentre sur le développement des services, avec 18 M€ qui viennent renforcer les crédits permettant d'accompagner la scolarisation des enfants, dont 12 M€ pour les unités d'enseignement autisme et 6 M€ pour les unités d'enseignement polyhandicap.

Près de 15 M€ sont consacrés au volet handicap de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, 10 M€ supplémentaires viennent en soutien aux Agences Régionales de Santé (ARS) pour répondre aux situations critiques et 7 M€ pour le déploiement des services de soutien à la périnatalité et à la parentalité des personnes en situation de handicap.

Enfin, ce PLFSS consolide les crédits de la Stratégie nationale pour l'Autisme au sein des troubles du neuro-développement : 9 M€ sont ainsi destinés au renforcement des Plateformes de Coordination et d'Orientation (PCO) pour accélérer les démarches de diagnostic et d'intervention précoce et les élargir aux enfants de 7 à 12 ans. Les crédits engagés permettront de financer d'ici 2023 des unités résidentielles de petite taille dans chaque région afin d'accueillir les adultes autistes présentant des troubles sévères.

Contact presse – Secrétariat d'Etat chargé des personnes handicapées

seph.communication@pm.gouv.fr